

## LE CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE



### Le CVC qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil de la Vie Collégienne est une nouvelle **instance du collège**. Elle est composée d'élèves de tous les niveaux. Son rôle est d'améliorer la vie au collège en mettant en place des projets, **en donnant la parole aux élèves**.

### Le CVC c'est Qui ?

Le CVC est composé d'élèves volontaires de tous les niveaux. Les élèves sont accompagnés par des adultes référents qui seront là pour les aider.

Ces adultes sont :

- Monsieur LAGASSE Conseiller Principal d'Education.

A ces adultes, s'ajoutent tous les autres adultes de l'établissement qui seront là pour accompagner les élèves en fonction des sujets abordés.

### Le CVC ça sert à quoi ?

#### *A Contribuer à la Vie Collégienne*

Le CVC va permettre aux élèves de **prendre la parole** au sujet de la vie collégienne.

Il permettra aussi de mieux **prendre en compte les attentes des élèves** pour l'amélioration des conditions de vie au collège.

Il contribuera à rendre les collégiens **acteurs de la vie de leur établissement**, d'être **force de proposition**.

Enfin, les élèves pourront ainsi **impulser des actions**, et être accompagner dans l'élaboration de leurs projets.



## A Communiquer dans Votre Collège



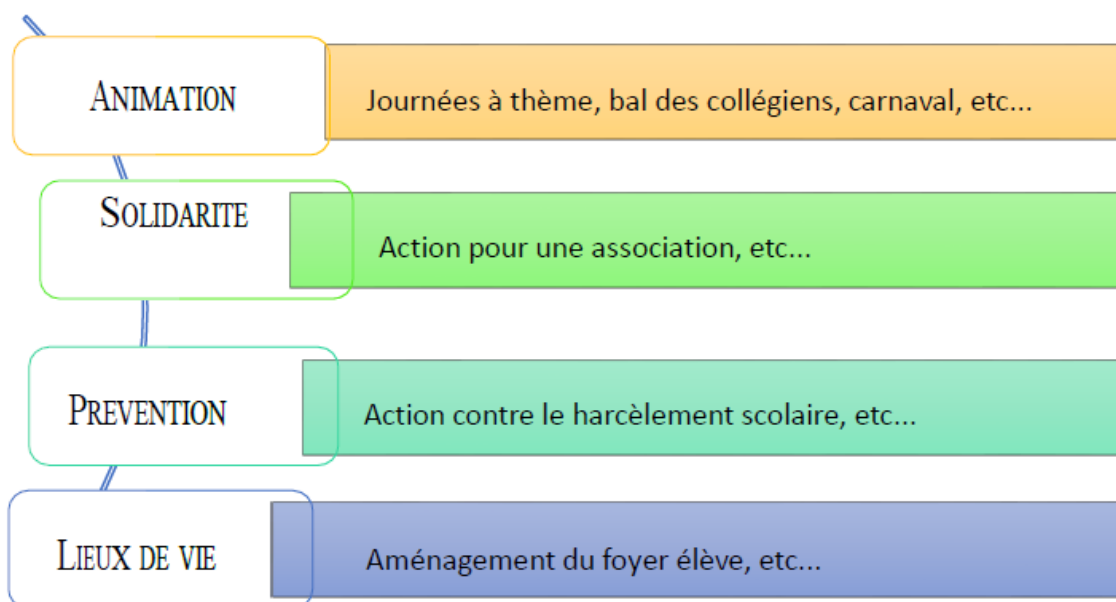
L'objectif est de favoriser l'**expression collégienne** et de l'encadrer,  
Le CVC permettra aussi aux élèves de s'exercer à la **citoyenneté** et mieux comprendre les **valeurs de la République**,  
Il contribuera à apprendre à **dialoguer, échanger, débattre, argumenter**, etc...

## A Comprendre Votre Collège



Grâce au CVC, les collégiens pourront apprendre et comprendre plus concrètement **comment fonctionne le collège**.  
Ainsi ils comprendront aussi **comment et pourquoi certaines décisions sont prises** au sein de leur établissement.  
Le travail au sein du CVC, leur permettra aussi de **comprendre le rôle de chacun des acteurs du collège**.

## Quelques exemples de projets qui pourraient être mis en place...



**A VOUS DE JOUER !**

## Comment ça fonctionne ?

Les élèves du CVC se **réuniront une fois par semaine** pour discuter des thématiques qui leur semblent importantes et tenteront de **mettre en place des projets** pour **répondre aux attentes des élèves**.

Le CVC n'est cependant **pas une instance décisionnaire**. Cela signifie que pour être réalisés, les différentes propositions devront être **validées par le chef d'établissement ou par le Conseil d'Administration**.

Le CVC pourra être sollicité sur certaines questions par d'autres instances du collège comme le Conseil d'Administration, le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté ou encore l'Assemblée Générale des Délégués de classe.

Le CVC travaillera sur des questions concernant le collège au sens large et non pas seulement la classe.